

Plénière du 15 et 16 décembre 2022

Plan solaire régional

Loïc Le Hir

Le groupe des écologistes de Bretagne ne peut que se féliciter de voir enfin arriver en session ce plan solaire régional. Il doit permettre une accélération de la nécessaire transition énergétique de la Bretagne. Le solaire représente un potentiel important dans notre région pour venir augmenter la production d'énergie renouvelable et inciter à l'autoconsommation dès que c'est possible, que ce soit pour les particuliers, les entreprises et les fermes, ainsi que les administrations et les écoles. Nous regrettons toutefois que ce plan solaire régional n'intègre pas le solaire thermique.

Selon le bilan 2020 de l'observatoire des ENR, la région Bretagne se place au milieu du classement des régions. La part du solaire en Bretagne n'est aujourd'hui que de 3%. A présent que la feuille de route Héol Breizh est écrite, il faut rapidement mener les actions pour rattraper le retard déjà pris par rapport à d'autres régions et pour atteindre les objectifs fixés dans le SRADDET.

Au niveau national, nous sommes le seul pays à avoir pris un retard conséquent sur les objectifs européens dont la facture s'élève à plusieurs millions d'euros pour acheter des megawatts aux pays européens bons élèves.

Pour accélérer et rattraper notre retard dans une région où nous produisons peu d'énergie, il est nécessaire et important de mener rapidement des actions pour agir et lever l'ensemble des freins sur l'acceptation des projets par les habitantes et habitants mais aussi administratifs (autorisations, documents d'urbanisme, difficultés et délais de raccordement, coût des couvertures des risques ...) et juridiques (loi littorale, monuments historiques, proximité des réseaux routiers ...).

La levée de ses freins doit permettre l'accélération du développement d'une filière économique fiable et performante autour du photovoltaïque en Bretagne. Pour atteindre ses objectifs, la région doit accompagner cette filière. Il est nécessaire de développer les capacités d'assemblage, les cabinets d'études et de conseils, assurer le montage, le recyclage et le réemploi des panneaux photovoltaïques.

Le développement et la mise en place de formations adaptées dans l'ensemble des métiers de la filière photovoltaïque est un facteur majeur de réussite du développement de cette filière.

La réussite de ce plan solaire régional passera indéniablement par une communication forte et un accompagnement exemplaire pour une bonne appropriation des bretonnes et bretonnes de la nécessité de s'engager dans les nécessaires transitions et pour le cas présent dans le domaine de l'énergie.

Nous souhaitons ce virage depuis bien longtemps et s'il avait été pris bien avant, cela nous aurait permis de mieux nous adapter à la crise énergétique actuelle.

Les projets citoyens doivent être encouragés. D'une part cela participe à une meilleure acceptation des projets, tout comme pour l'éolien, et d'autre part, cette épargne de proximité profite au territoire par des retombées économiques. Investir son épargne dans de tels projets c'est se soucier de la portée sociale et environnementale de son geste avec la certitude de participer à des projets respectueux de l'environnement.

Pour 1 euro investi on peut estimer les retombées locales à 2/2,5 euros au travers des revenus de l'investissement, du recours aux prestataires locaux, de la fiscalité et des loyers. Par ailleurs, on peut constater que les personnes qui participent à de tels projets sont par la suite convaincus de la nécessaire sobriété énergétique s'il ne l'étaient pas déjà.

Un toit photovoltaïque sur une école, financé par les citoyennes et citoyens, accompagné par les collectivités, est vraiment un outil pédagogique qui doit être encouragé pour sensibiliser les jeunes générations à la réduction des consommations d'énergie et à la réduction des GES.

Au niveau de la Région, nous sommes vraiment satisfaits que cette réflexion soit menée pour les lycées, même si encore une fois, le retard accumulé est énorme. Pourtant le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les lycées était déjà inscrit dans l'éco-référentiel des lycées et voté à l'unanimité dans cet hémicycle en 2010 sur proposition de la vice-présidente écologiste en charge des lycées qui s'était notamment appuyée sur la loi dite Grenelle II de 2009.

A présent, nous devons aussi encourager les autres collectivités pour que tous les toits des écoles soient concernés.

Si l'animation territoriale et l'accompagnement des projets par le réseau TARANIS est un atout, nous devons soutenir encore davantage cette structure pour développer les projets collectifs et participatifs de production d'énergie et d'autoconsommation.

Mais il existe aussi d'autres organismes et associations sur notre territoire pour animer et accompagner de tels projets qu'il nous faut aussi soutenir.

Nous devons faire connaître tous ces acteurs et les rendre plus visibles.

Nous sommes bien sûr favorables aux panneaux photovoltaïques sur toitures et nous

devons favoriser ce type de projet.

Pour les inciter, le niveau des aides doit être différencié et avantager les projets de bâtiment avec un projet d'installation photovoltaïque. Nous sommes là sur la mise en place des éco-conditionnalités.

Les ports et les aéroports représentent un potentiel énorme en termes de production d'énergie renouvelable. Si le plan solaire prévoit de déployer sur les ports et aéroports régionaux, il nous faut lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour tous les autres.

Concernant l'agrivoltaïsme, nous attirons l'attention sur le risque de spéculation foncière et sur les gros projets qui risquent de faire perdre de la valeur aux fermes, tout comme le fait la méthanisation, et les rendre plus difficiles à céder. Pour ces bâtiments, se posera le problème des surcoûts importants des toitures amiantées.

Pour le photovoltaïque au sol et en ombrière, nous demandons à être extrêmement vigilant. Le déploiement ne peut se faire que sur des terrains déjà artificialisés. Il ne doit pas y avoir d'installations sur les terres agricoles et naturelles. Elles doivent rester dédiées à la production alimentaire. Il en est de même pour les friches, dont la priorité doit être la renaturation car elles ont un rôle important pour le développement et la préservation de la biodiversité. Et nous devons préserver et même développer les terrains boisés qui sont les puits de carbone dont nous avons tant besoin.

Pour conclure, nous demandons à ce que nos points de vigilance soient pris en compte dans la phase opérationnelle et nous regrettons l'absence du solaire thermique dans ce plan solaire.

A présent, si nous souhaitons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, avec notamment un passage d'une production de 300 GWh à 1900 en 2030 et plus de 4000 en 2050, il faut rapidement et sans attendre mettre en place les outils et toutes les ressources nécessaires et les coordonner, passer à la phase opérationnelle et impulser un rythme d'installation élevé.